

Agde, 15 octobre 2025

**COMITE DE QUARTIER « MONACO / SAINT-LOUP  
MERCREDI 15 OCTOBRE 2025**

**A - VIE QUOTIDIENNE**

1-Peut-on élaguer les arbres rue Raymond Aris ainsi que le passage Jean François Bouillon Landais?

**Réponse :**

**Dans la rue Raymond Aris, quelques arbres feront l'objet d'une taille de réduction, mais pour le Passage Jean François Bouillon Landais, il n'est pas nécessaire d'intervenir.**

2-À l'emplacement prévu pour les poubelles du lycée, une repousse de palmier s'est implantée ce qui gêne la circulation. Un transfert de cet arbre est-il possible ?

**Réponse :**

**Le palmier en question gêne un peu la visibilité côté droit, mais dans peu de temps sa taille ne sera plus une gêne car il aura dépassé l'axe de visibilité.**

3-Madame LE COZ (43 Rue des Cyclades), souhaiterait un terrain de pétanque dans ce quartier. Cela est-il envisageable ?

**Réponse :**

**La disponibilité du foncier communal ne le permet pas.**

4-La création de places de stationnement du côté non bâti de la rue du Luxembourg est-elle envisageable pour les usagers du Mont Saint-Loup.

**Réponse :**

**Un stationnement partiel sera mis en place ainsi qu'une reprise de la voirie.**

5-À l'intersection de la rue Raymond Aris et du passage Jean François Bouillon Landais, un arbre a été coupé il y a plusieurs années mais la souche dans son carré bétonné est encore apparente. Cela est dangereux pour les piétons et les véhicules. Un bétonnage ou goudronnage est-il possible ?

**Réponse :**

**Les services du CTM interviendront.**

6-Le chemin parallèle au boulevard du Soleil devant la Caisse d'Epargne est dégradé. La voirie peut-elle être rénovée ?

**Réponse :**

**La rénovation de cette voie sera à arbitrer dans le cadre du PPI.**

7-Peut-on demander à Intermarché de refaire le goudronnage principalement devant GIFL , en raison de nombreux trous dus aux passages fréquents des poids lourds ?

**Réponse :**

**Une demande sera formulée.**

8-Les haies empiètent fortement sur la chaussée au niveau de la piste cyclable Boulevard François Mitterrand. Pouvez vous les tailler ?

**Réponse :**

**Ces haies ont été taillées.**

9-La piste cyclable est dégradée Boulevard du Soleil (entre le centre commercial et le rond-point Charles Miquel). Pouvez vous intervenir SVP ?



**Réponse :**

**Un numéro vert a été fait (N° 2025 – 14681 )**

**Une étude pour reprise de la piste cyclable va être lancée sur PPI 2026.**

10-Le trottoir route de Rochelongue au niveau de l'arrêt de bus en face du cimetière est fortement dégradé.



**Réponse :**

**Un numéro vert a été fait (N° 2025 – 14683 )**

11-Entre le Chemin de Janin, le Boulevard du Soleil et le Chemin d'Agde au Mont Saint Loup, peut-on installer des bancs pour faciliter les trajets des personnes âgées qui se rendent à pieds au marché ?

**Réponse :**

**Cette demande sera étudiée.**

12-Les poubelles au niveau du vétérinaire (en face de la résidence Basaltik), contraignent les piétons à descendre sur la chaussée, ce qui est insécurisant pour les personnes âgées et les mamans avec poussettes.

**Réponse :**

**Le Sictom est intervenu à plusieurs reprises sur ce point pour des bacs qui restent à demeure. Leurs actions sont infructueuses. Une demande d'intervention à la Brigade Environnement pour verbalisation a été effectuée le 8/10/2025.**

13-Sur le Chemin d'Agde au Mont Saint-Loup (au niveau du numéro 79), peut-on installer un panneau cédez le passage, afin de faire réduire la vitesse avant la crèche ?

**Réponse :**

**Une amélioration a déjà été apportée au niveau de ce carrefour.**

14-Peut-on installer des potelets pour interdire le stationnement devant la pouponnière (ancienne gendarmerie).

**Réponse :**

**Nous ne sommes pas favorable à la pose de potelets. Nous solliciterons la présence de la Police Municipale.**

15-Peut-on prévoir un élagage devant la résidence Domytys ?

**Réponse :**

**Les arbres situés en bordure du Boulevard Jean Monnet et devant la Résidence Domytys n'ont pas besoin de subir un élagage.**

16-Serait-il possible de positionner un abri de bus Boulevard François Mitterrand devant le laboratoire INOVIE en raison de la présence de personnes à mobilité réduite.

**Réponse :**

**Un arrêt bus est déjà en place au niveau du rond-point.**

17-Peut-on revoir la possibilité de faire ralentir les véhicules sur le Boulevard François Mitterrand (Feux récompense par exemple).

**Réponse :**

**Des contrôles vitesse ont été mis en place.**

18-Rue du Vanneau, peut on tailler les branches des mûriers qui tombent sur la route ?

**Réponse :**

**Les mûriers ont été taillés le 7/10.**

19-Rue du Vanneau, des véhicules stationnent toujours des deux côtés de la route.



**Réponse :**

**Une étude sera réalisée.**

20-Serait-il possible de refaire les trottoirs de la rue des Pipistrelles : goudron et passage propreté des espaces verts ?



**Réponse :**

**La réfection des trottoirs est prévue d'ici la fin de l'année 2025 dans le cadre du PPI voirie, il n'y aura plus de mauvaises herbes.**

21-Boulevard du Soleil peut on couper quelques branches des palmiers qui tombent sur la route et griffent les véhicules (bus, camions et SUV).



**Réponse :**

**L'intervention des jardiniers sur cette artère débute cette semaine (42).**

22-Boulevard du Soleil, serait-il possible de modifier la ligne discontinue en ligne continue pour interdire l'accès au parking de la cave coopérative avant le rond-point ? Souvent les véhicules veulent tourner avant, ce qui gêne la circulation.



**Réponse :**

**Un numéro vert a été fait (N°2025 - 14688).**

**La modification a été apportée.**

23-Boulevard du Soleil, au niveau de l'Oliveraie les lignes continues sont franchies pour tourner vers le parking de But. Serait-il possible de matérialiser par une bordure centrale ou autre ?



**Réponse :**

**La reprise de l'îlot sera étudiée par le bureau d'étude.**

24- Serait-il possible de mettre la Rue des Loriots en sens unique à partir de la Rue de l'Arc en Ciel, afin de permettre le stationnement sur la route et non sur les trottoirs, comme c'est actuellement ?

Les véhicules sont stationnés des deux côtés de la rue. Certains jours il est difficile de circuler.



**Réponse :**

**La réalisation de cette demande est impossible, la largeur de la route (+/- 7m) est trop étroite.**

25- Les poubelles devant le centre de dialyse débordent et ne sont presque jamais rentrées.

**Réponse :**

**Le Sictom est intervenu à plusieurs reprises sur ce point pour des bacs qui restent à demeure.**

**Le bailleur social de la résidence le Mas des Silènes va à nouveau être contacté afin que les consignes soient rappelées aux locataires.**

26-Peut-on vérifier si l'arbre de Judée de la Rue de la Santo Estello est mort ? Si tel est le cas peut-on le remplacer ?

**Réponse :**

**L'arbre de Judée a été volontairement rabattu pour être reformé en cépée. Il est bien vivant.**

27-La Rue Edmond Michelet est dangereuse.

Vitesse excessive des véhicules. Présence en masse de scooters et trotinettes surtout aux heures d'écoles.

**Réponse :**

**Afin de réduire la vitesse de cette voie, nous allons faire le nécessaire pour la mettre à 30km/h avec la pose de panneaux.**

28-Les panneaux d'informations des points de collectes de verres sont à vérifier « déchetterie des Sept Fonts encore indiquée ».

**Réponse :**

**Le Sictom n'a pas connaissance de panneaux d'informations concernant les points de collecte de verre.**

**Les seules indications des déchetteries sont présentes sur les panneaux d'interdiction de dépôts sauvages.**

29-La rue des Ortolans est dite privée. Y a-t-il un arrêté municipal ?

La mise en place des blocs de jardinières empêchant le passage des piétons, poussettes, vélos... est-elle réglementée ?

**Réponse :**

**Cette voie est totalement privée. La Ville ne peut intervenir. Ils peuvent si ils le souhaitent monter un mur.**

30-Sur la piste cyclable en allant d'Agde vers le Cap, il y a 2 panneaux d'indication qui sont très peu visibles au niveau du nouveau lotissement des Patios du Golf.

Est-il possible de les déplacer ou de les rendre plus visibles ?



**Réponse :**

**Le CTM va apporter les modifications nécessaires.**

31-Au niveau de la Passerelle du Docteur Turreau, il n'y a qu'un panneau « traversée de l'Archipel ». Est-il possible de rajouter un panneau avec plus d'informations ?



**Réponse :**

**Une amélioration va être mise en place.**

#### BILAN DU CTM

Bilan mensuel des numéros verts de Janvier à fin Août 2025

| JANVIER  |           | FEVRIER  |           | MARS     |           | AVRIL    |           |
|----------|-----------|----------|-----------|----------|-----------|----------|-----------|
| DEMANDES | REALISEES | DEMANDES | REALISEES | DEMANDES | REALISEES | DEMANDES | REALISEES |
| 120      | 117       | 85       | 84        | 93       | 92        | 102      | 97        |

| MAI      |           | JUIN     |           | JUILLET  |           | AOÛT     |           |
|----------|-----------|----------|-----------|----------|-----------|----------|-----------|
| DEMANDES | REALISEES | DEMANDES | REALISEES | DEMANDES | REALISEES | DEMANDES | REALISEES |
| 80       | 75        | 80       | 65        | 93       | 83        | 90       | 83        |

- Numéros verts générés : **743**
- Réalisés : **696**
- En attente : **47**

Soit un taux de réalisation de **93.67 %**

#### SECURITE

Bilan sur la période du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Août 2025

- Domaine «Code de la Route » : 27
- Domaine Trouble de l'Ordre Public : 13
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 8
- Domaine « Divers » : 63
- Domaine Interpellation : 4

- Domaine « environnement » : 19

Bilan sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 28 Septembre 2025

- Domaine «Code de la Route » : 20
- Domaine Trouble de l'Ordre Public : 9
- Domaine "Délinquance de voie publique": 7
- Domaine « Divers » : 19
- Domaine Interpellation : 8
- Domaine Environnement : 16

## **B - GRANDS TRAVAUX :**

### **ÉTUDES ET AVANCEMENT DES TRAVAUX**

#### **1/PLAN PLURIANNUEL DE VOIRIE (PPI) :**

Le programme pluriannuel d'investissement sur les réfections des voiries et des espaces publics s'élève à 4 millions d'€.

Agde dispose d'un réseau routier très étendu avec plus de 250 km de voiries dont, certaines très fréquentées et donc dégradées en raison notamment de la fréquentation touristique.

Aussi, la Municipalité a décidé d'accroître sa capacité d'investissement en doublant les crédits consacrés chaque année à l'entretien et la restructuration de son réseau. Un programme d'investissement annuel de 4 millions € va ainsi être mis en œuvre permettant la reprise d'environ 40 à 50 km de voiries.

Ce niveau d'investissement sera réparti sur les trois îlots de la commune. Pour ce faire, un diagnostic complet a été réalisé afin de hiérarchiser l'état de vieillissement des infrastructures routières et des réseaux. Les conclusions de cette étude ont servi de base pour arbitrer les chantiers à venir, optimiser les choix techniques et maîtriser le coût des travaux.

Au-delà des voiries fortement dégradées nécessitant une intervention, la priorisation de certains axes a été guidée par :

- Le niveau de fréquentation
- La desserte des équipements publics
- Les services et commerces
- La cohérence des continuités de déambulation voirie et piétonne.

La singularité de chaque îlot sera prise en compte dans le choix du mobilier urbain, de l'éclairage public, des espaces verts et de la signalisation.

#### **2/AMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE**

Rappel du programme :

Le projet prévoit :

- La requalification de la rue du 4 Septembre, rue Richelieu et rue J.J. Rousseau, sur près de **20 000 m²**.

- La mise en conformité et le renforcement de l'ensemble des **réseaux humides et secs**.
- L'effacement ou la mise en discrétion des **réseaux aériens**.
- Le réaménagement qualitatif des surfaces par l'emploi de matériaux nobles (basalte, calcaire et bétons architecturaux).
- La création de **larges espaces végétalisés**.
- Le renouvellement du **mobilier d'éclairage public**.
- La **piétonisation** de la majeure partie des espaces requalifiés.
- La création d'un **parking souterrain**. Près de **80 places**, sur 2500 m<sup>2</sup> environ (rampes et accès piétons compris) dont places 2 roues et bornes rechargeables.

Avancement des travaux "rue du 4 septembre" :

- Démarrage des travaux en novembre 2022.
- Travaux réalisés à ce jour : livraison de zone sud (rue du 4 septembre et la rue J.J. Rousseau) 7000 m<sup>2</sup> réalisés.

Sur la zone nord :

- Fouilles archéologiques préventives (attente du rapport) 3000 m<sup>2</sup>

Février /mars 2025

Démarrage terrassements du parking (environ 15 000 m<sup>3</sup>).

Octobre 2025

Livraison de la « Boite » et réalisation de l'étanchéité.

Démarrage des travaux de surface, réseaux et revêtements.

Novembre/ décembre 2025

Réalisation des rampes d'accès

Travaux de second œuvre

Travaux de surface devant pieds de façade et remparts

Janvier 2026

Travaux de parement (habillage des murs, serrurerie)

Travaux de finition et levé des réserves des 14 lots et réception de l'ouvrage

Réalisation des jardinières des murs périphériques et escaliers.

Février 2026

Réalisation des revêtements en bétons désactivés

Mars 2026

Livraison des travaux de surface.

Mise en service du parking

Livraison du parking et des aménagements de surfaces sur la zone nord de la rue du

4 septembre est prévue pour décembre 2025, 1<sup>er</sup> trimestre 2026.

### **3/PASSERELLE**

Le Château Laurens et le parc de Belle Isle sont achevés, les nombreux visiteurs qui veulent s'y rendre en voiture, pourront se garer sur le parking de la Calade ou du Moulin des Evêques.

Cette nouvelle passerelle permettra d'accompagner le visiteur sur un parcours sécurisé sans croiser de véhicules, elle franchira le fleuve dans l'alignement du front bâti de la rue du 4 septembre et sera constituée sur la base d'une structure en acier avec un revêtement de surface en bois, dans la continuité de la Promenade du quai de la Calade.

Etude en phase PRO (détails techniques et financier).

Début de la phase opérationnelle envisagée pour novembre 2025.

Durées des travaux : 14 mois

Coût prévisionnel du projet : **5 000 000 €**

### **4/PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL : PEM**

#### **► Rappel descriptif du projet :**

Création d'un Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) à la gare ferroviaire d'Agde, principale desserte du territoire, permettant de relier Montpellier en 35 minutes, Toulouse en 2 heures et Paris en 4 heures.

La création de ce PEM doit faciliter les mobilités sur le territoire, améliorer son accessibilité et interconnecter les différents modes de transport situés à proximité immédiate de la gare : les transports en commun (réseau ferroviaire et bus), les véhicules motorisés, les cycles, les piétons ainsi que les transports fluviaux, voire maritimes.

Concrètement, le projet de PEM prévoit la **restructuration du parvis de la gare**, des **espaces de stationnement**, l'aménagement d'un **pôle vélo**, d'une **gare routière** et la création d'une **passerelle urbaine** permettant de relier le quartier de la gare au quartier de la Méditerranéenne.

Le projet permettra de valoriser significativement l'environnement. Les capacités de stationnement voitures spécifiques à la gare vont augmenter (de **250** places environ à **415** places dont une quarantaine possible équipée de bornes de recharge électrique) et devraient ainsi permettre « d'apaiser » les rues résidentielles du quartier.

Le PEM d'Agde est piloté par la CAHM en partenariat étroit avec l'Etat, la Région, le Département, la Ville d'Agde, SNCG Gares et Connexions, SNCF Réseau et SNCF Immobilier.

Le projet se développe en parallèle du projet de mise en accessibilité des quais de la gare dans le cadre de l'Agenda D'Accessibilité Programmé (AD'AP) porté par la

Région Occitanie et l'Etat et mis en œuvre par SNCF Gares et Connexions. La mise en accessibilité de la gare dans le cadre de l'Ad'AP régionale est pilotée par SNCF Gares et Connexions et financé par la Région (55%), l'Etat (25%), SNCF Gares et Connexions (19%) et la CAHM (1%).

► **Montant de l'opération :**

Opération PEM dans sa globalité : 16,3 M € HT

dont travaux sous MO CAHM : 11,5 M € HT

Travaux de mise en accessibilité de la gare sous MO SNCF Gares et Connexions : 15,8 M €

► **Etat d'avancement du projet :**

Appel d'offres travaux en cours (Avril-Mai 2025)

Notification des marches : été 2025

Début des travaux : septembre 2025

**ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE :**

**1/DÉVELOPPEMENT DES BORNES DE RECHARGE**

La société « e-totem » lauréate de l'appel à manifestation d'investir (AMI) lancé par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CHAM) pour le déploiement et l'exploitation de bornes de recharge pour véhicules électriques à l'échelle de l'ensemble du territoire de l'agglomération a procédé à la mise en service cet été de quatre stations accélérées sur le Cap d'Agde situées :

- parking de la rue Raffanel au Mail de Rochelongue,
- avenue de l'Île des Amériques
- parking de la Roubine au Vieux Port,
- avenue de la Vigne, au niveau du Centre International de Tennis.

Durant cette intersaison, la société réalisera l'installation de nouvelles stations de recharge notamment les stations rapides (super chargeur) qui nécessitent des travaux de raccordement électriques plus importants.

Pour rappel, il est programmé, pour la Ville, la mise en place, pour la tranche ferme, de 19 stations : 4 stations rapides (super chargeur) et 15 stations accélérées soit un total de 100 points de charge.

**2/ATTÉNUATEUR DE HOULES : PROJET PÉGASE**

La phase I dite « Pilote » composée de 42 pieux a été positionnée au printemps 2022. Les premiers résultats observés lors des différents suivis ont permis de valider l'efficacité de ces ouvrages pour la protection de la plage et le développement de la biodiversité.

Compte tenu de l'efficacité de ces ouvrages, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM) a engagé la seconde phase du projet de protection de la plage du Grau d'Agde.

Les travaux envisagés consistent en la mise en place de 128 modules dont 10 modules qui constitueront un peigne permettant de réduire les effets du courant.

Ces travaux de mise en place des nouveaux modules seront associés à un rechargement de 15 000 m<sup>3</sup> de sable qui permettront une stabilisation de la plage.

Le dossier de demande de concession a été instruit par l'ensemble des services de l'Etat ; l'enquête publique nécessaire, à l'obtention des autorisations administratives, va se dérouler du 10 au 27 octobre.

Le démarrage de ces travaux de pose des ouvrages est envisagé pour cette fin d'année ; les travaux de dragage seront réalisés au printemps 2026.

Le montant total de cette opération a été estimé à 2 322 881 € HT et financé à hauteur de 80 % (50 % par l'Europe, 10 % par l'Etat, 10 % par le Région Occitanie et 10 % par le Conseil Départemental).

## **NOUVEAUX PROJETS :**

### **1/DOUBLEMENT DE LA RD 612**

Le Département a engagé depuis de nombreux mois les études de maîtrise d'œuvre relatives au contournement de la ville d'Agde.

La concertation pour l'étude est prévue le 21 novembre 2025.

Dans la logique de ce futur projet, le Conseil Départemental a initié une restructuration paysagère des échangeurs de la Tamarissière, de Guiraudette et de Rochelongue.

Il s'agit d'un préambule à la mise en œuvre du projet global de raccordement de la ville d'Agde à l'autoroute, qui va consister en la mise en 2x2 voies de la route départementale 612 entre le péage autoroutier de Bessan et l'échangeur "Cap d'Agde", au pied du Mont Saint-Loup.

Cette réalisation permettra de faciliter, l'accès à notre ville. Dès à présent, la restructuration de la portion entre l'échangeur de Guiraudette et celui du Cap d'Agde, d'une longueur de 2 km sur une emprise moyenne de 35 m.

Il s'inscrit ainsi positivement dans la mise en œuvre d'une logique urbaine de réorganisation des déplacements et d'amélioration de leur fluidité.

### **2/RÉHABILITATION DE L'HOTEL RIQUET**

Dans le cadre du travail de valorisation du Canal du Midi, la CAHM a contractualisé avec VNF pour s'engager dans la réhabilitation de l'Hôtel Riquet.

Ce bâtiment exceptionnel du XVIII<sup>ème</sup> siècle est identifié à l'échelle régionale comme un marqueur patrimonial essentiel le long du Canal du Midi et comme un site prioritaire à valoriser comme « porte d'entrée » du bien UNESCO, patrimoine mondial.

À ce titre, la CAHM a désigné une équipe de maîtrise d'œuvre (Architecte du Patrimoine) pour la réhabilitation de l'immeuble et de ses annexes. Les travaux portant

sur le clos et le couvert de l'édifice (tranche 1 - toiture et façades) sont programmés à l'hiver 2025.

Parallèlement, un travail sur la programmation de l'hôtel Riquet et une étude sur la structuration d'un pôle vélo portée par Hérault Tourisme, sont en cours.

**État d'avancement du projet :**

Démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'hôtel Riquet : fin Avril 2025.

**Calendrier prévisionnel :**

Hiver 2025 : travaux de façade et de toiture de l'hôtel Riquet (tranche 1)

1<sup>er</sup> trimestre 2027 : réhabilitation globale de l'hôtel Riquet (tranche 2)

Elus et Services administratifs et Techniques :

S FREY, C GUILHOU, S VIALE, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L DUBOIS, J LANGLET, JM BROUILLET.

Représentants du comité de quartier :

Présents :

Gilbert BARDIN, Robert BARRA, Luc BENETEAU, Jacques CASTAN, Francine GARCIA, Albert HUTIN, Nicolas WEISS.

Absents excusés :

Danièle DOUAY, Jeanine PERILLOUX, Corinne PIGNATELLI, Annick RIVALTA, Katia DORION KUGEL.

Absents non excusés :

Jean-Louis GACHES.